



BONNES PRATIQUES DE GESTION DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD) POUR LES CITOYENS

Voici quelques informations et conseils pour vous aider à mieux planifier vos travaux et à mieux gérer les résidus de CRD.

Étapes à envisager lors d'un chantier

Étape 1 : Réutiliser

- Si vous pensez que certains matériaux ou items (par exemple une porte) sont en bon état et peuvent facilement être séparés ou démontés, demandez à l'entrepreneur qui réalise vos travaux de les mettre de côté. Vous pourrez les réutiliser ou les revendre en ligne. Vous pouvez aussi réparer vos items pour pouvoir les réutiliser.

Étape 2 : Trier

- Demandez à votre entrepreneur, avant la signature du contrat, de séparer les résidus sur le chantier pour mieux les recycler ou les valoriser ensuite. Le métal, le bois, les agrégats et le carton devraient idéalement être triés sur le chantier.

Étape 3 : Recycler et valoriser

- Demandez à votre entrepreneur, avant la signature du contrat, de recycler ou de valoriser le maximum des résidus générés. Il devrait envoyer les résidus triés sur le chantier vers des recycleurs et les résidus non triés, ainsi que le bois, vers un centre de tri de résidus de construction. Les résidus dangereux (peinture, ampoules au mercure, etc.) doivent être séparés des autres résidus et envoyés vers des filières de traitement appropriées. Si vous réalisez vos travaux vous-même, sachez que les citoyens propriétaires résidant à Gatineau peuvent apporter gratuitement leurs résidus de CRD aux écocentres de Gatineau.

Projets pilotes en cours à Gatineau

- La Ville de Gatineau a mandaté l'organisme à but non lucratif SURCY pour documenter le **potentiel de récupération et de réemploi de bâtiments** sur son territoire et donner lieu à un projet pilote de déconstruction. Des diagnostics visuels permettront d'identifier les matériaux typiquement présents dans différentes typologies de bâtiments régulièrement sujet à la démolition : résidentiel ancien et récent, commercial et municipal. Des recommandations seront émises aux propriétaires des bâtiments visés. De plus, un des bâtiments diagnostiqués sera ciblé pour servir de **projet pilote à un processus de déconstruction**. SURCY accompagnera les parties prenantes, s'assurera du suivi de la démarche et offrira une formation à l'entrepreneur chargé des travaux, tout en œuvrant à identifier et activer les débouchés de vente ou de don des items déconstruits ayant un potentiel de réemploi.
- Pour documenter les enjeux et **identifier des solutions concrètes au tri en chantier**, la Ville de Gatineau a également mandaté l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) afin d'accompagner **quatre chantiers de construction**. Les entrepreneurs volontaires

bénéficieront d'une formation au tri et d'un accompagnement dès la phase de planification du chantier, l'objectif étant d'optimiser la gestion des résidus sur le chantier, tout en prenant en compte les contraintes existantes.

Ressources

- La Ville de Gatineau a relancé en septembre 2023 la **table de concertation régionale sur les résidus de CRD**. Avec plusieurs acteurs clés du secteur, incluant des entrepreneurs, des associations régionales de la construction et des représentants municipaux et gouvernementaux, cette table de concertation, animée par le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO), a pour objectifs de faciliter l'adoption de meilleures pratiques d'économie circulaire, grâce à la collaboration entre les acteurs, et de mener à un changement de culture durable.
- La Ville de Gatineau a également participé à un projet du **laboratoire d'accélération du CERIEC** (soit le Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire, qui est rattaché à l'École de technologie supérieure de Montréal) concernant les clauses qui pourraient être intégrées dans les processus d'attribution de permis de construction. La Ville est en réflexion sur ce sujet. Le CERIEC met à disposition de nombreux rapports de projets pilotes et de recherches sur le **site de la construction circulaire**.
- L'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) a participé à un projet pilote de tri en chantier, qui a mené à une **étude contenant des recommandations sur le tri en chantier** ainsi qu'une **trousse d'outils** pour mieux planifier et gérer les résidus de CRD.
- L'OBNL SURCY a publié plusieurs guides concernant le réemploi de matériaux issus de bâtiments : un **guide sur le réemploi en immobilier collectif** et un **guide sur les matériaux récupérables lors de la rénovation de plex et d'unifamiliales**.
- Le secteur de la construction fait partie des secteurs visés par la **feuille de route gouvernementale en économie circulaire**. Ainsi, des projets précis visant les résidus de CRD devraient émerger dans le plan d'action gouvernemental à venir.
- En juin 2024, un comité d'experts du secteur mandaté par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a par ailleurs recommandé **9 actions prioritaires** à mettre en œuvre d'ici 2026.